



COMMUNIQUE DE PRESSE ANMECS

Concernant les élections législatives
Du 30 juin pour le 1^{er} tour,
et du 7 juillet 2024 pour le 2nd tour.

Le 18 juin 2024

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social sont mobilisées auprès des mineurs et des jeunes majeurs vulnérables. Les associations, les équipes professionnelles, veillent inlassablement à l'émancipation de la personne quelles que soient ses origines, sa nationalité, son territoire de vie et ses projets d'avenir.

La dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République retarde gravement les chantiers majeurs indispensables à la refondation de la protection de l'enfance pour sécuriser les parcours des enfants, favoriser leur inclusion sociale, leur insertion scolaire et professionnelle, améliorer l'attractivité du travail social, établir des normes d'encadrement nécessaires aux maisons d'Enfants.

L'ANMECS invite les candidats aux législatives à définir la protection de l'enfance comme une politique publique prioritaire de la prochaine législature. Nous demandons la reprise et l'aboutissement de la commission d'enquête parlementaire relative à la protection de l'enfance.

L'ANMECS restera, comme elle l'a toujours été, attentive aux respects des valeurs de notre société qui garantissent l'expression démocratique et l'exercice des solidarités :

- ❖ Absolue dignité et intégrité des personnes, usagers et salariés.
- ❖ Respect de la personne sans discrimination, à partir de ses potentialités.
- ❖ Droit à l'éducation, aux soins pour chaque personne.
- ❖ Solidarité et coopération avec l'ensemble des acteurs des territoires.
- ❖ Respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Nous appelons les travailleurs sociaux engagés auprès des enfants vulnérables en à s'engager à nos côtés pour affirmer ces valeurs solidaires, avec nous à l'ANMECS.

Les administrateurs de l'ANMECS